

## Régime de sociétés mères et filiales

## Par jeremyds, le 25/09/2015 à 15:52

## Bonjour,

je suis actuellement le gérant d'une SASU. (Je possède donc 100% des parts).

Je souhaiterai créer une autre SASU dans un autre domaine. Mais, cette fois ci, je voudrais que ce soit ma première SASU qui en soit actionnaire à 100%.

(Posséder une société A à 100% qui elle meme possède une société B à 100%).

En d'autres termes, rendre ma première SASU maison mère.

J'aimerai opter pour le régime de sociétés mères et filiales.

Plusieurs interrogations se posent :

- le bénéfice de ma première SASU est inférieur à 38000 euros et je bénéficie donc du taux réduit de l'IS à 15%. Puis je garder ce même taux réduit si j'opte pour ce régime?
- J'aimerai payer l'IS en une seule fois pour les 2 sociétés, quelqu'un m'a dit qu'il y avait un régime pour sa. Quelqu'un aurait plus d'information?
- Apres recherche sur internet, j'ai lu que le bénéfice n'est pas imposé 2 fois car est déductible pour 95%. Cela veut il dire que je serai imposé une première fois à 15% sur le montant total et une deuxième fois à 15% sur le montant restant ? Et ce, même si je paie l'impôt en une seule fois?
- Comptablement, comment justifier l'absence d'impôt pour la société mère sur un bénéfice qui a déjà été taxé? Y'a t-il un formulaire spécial à remplir?
- Si ma "société B" fait faillite, les biens et capitaux de ma société mère seront ils menacés?

Voila, j'espère que j'ai été clair;

Je vous remercie de contribuer à la réponse de ces problèmes...